

Compte rendu de la journée d'information et de concertation sur la mise en œuvre d'Horizon Europe (15 octobre 2019) - Points majeurs :

Au sujet des nouveautés du programme Horizon Europe :

- La priorité transversale « Widening » est un instrument pour aider les pays de l'EU 13 à participer. Ainsi, l'espace européen de la recherche (EER) sera renforcé, ainsi que la politique européenne à travers l'Europe.
- En matière de **coopération internationale**, le programme-cadre sera plus ouvert aux pays tiers, grâce à des accords portant sur la recherche qui seront conclus.
- Il s'agira de **renforcer l'open science policy** (plus d'ouverture).
- **Les PME continueront à être soutenues à travers l'instrument du Conseil Européen de l'Innovation** (ou EIC en anglais). L'appel pilote de l'accélérateur (*accelerator*) avait une première date limite de dépôt fixée au 9 octobre dernier.
- Il n'y aura pas de changement concernant les volets ERC et Marie Skłodowska-Curie.
- **Les programmes de travail seront publiés pour deux ans.** Mais les modalités de leur mise à jour sont encore en discussion.
- La Commission européenne a **proposé un budget de 100 milliards d'euros** pour Horizon Europe (HE). D'une manière générale l'idée est de diminuer le soutien aux programmes régionaux et à la PAC, et d'augmenter le soutien à la recherche et l'innovation. La CE attend maintenant un vrai soutien des ministères des finances des états membres à ce sujet.
- La France a été le **3^e pays à répondre à la Consultation sur la mise en œuvre d'HE, avec 159 contributions**, soit près de 10% du total des retours. Réponses françaises par type d'acteurs : 45% d'universités, 31% d'entreprises, 6% d'ONG et 5% issues d'autorités publiques.
- Horizon Europe sera dans le prolongement d'Horizon 2020. Mais il y aura toujours des manières de simplifier la participation, comme demandé lors de la Consultation.
- La synergie dans HE consistera à **financer davantage de projets sans davantage d'évaluations.**
- Concernant le plan stratégique du futur programme, un document sur la stratégie de mise en œuvre du programme sera rendu public à la fin de l'année. Ce sera un document évolutif. Le plan stratégique constituera la base pour établir les programmes de travail.
- Les premières leçons tirées des *European Research and Innovation days* sont **l'importance de l'évaluation et la demande de réduire davantage le temps de contractualisation (*time-to-grant*)**.
- Des indicateurs sont mis en place à l'échelle du programme-cadre par rapports aux objectifs du programme, avec notamment l'idée de toujours simplifier la participation et de minimiser le poids des aspects administratifs. L'analyse de l'impact d'H2020 a été la base de la proposition d'HE.

Au sujet des missions :

- Un des points-clés du nouveau programme est de créer plus d'impact à travers les missions et l'implication des citoyens (*R & I missions*).
- Les missions seront définies par les « boards ».
- Au sujet des domaines de missions, les consultations donneront lieu à des sujets concrets.

- La manière dont elles seront évaluées reste à déterminer.

Au sujet de l'évaluation des projets :

- La CE a bien noté le souhait des participants français de recevoir plus de retour durant le processus d'évaluation des projets, avec la mise en place d'une procédure écrite pour les candidats voulant répondre aux rapports d'évaluation, mais aussi par la sélection d'évaluateurs de qualités.
- L'idée est de donner plus d'information concernant le fonctionnement de la procédure de recours (*redress procedure*) afin de garantir une meilleure gestion en interne et une diminution du nombre de procédures de recours reçues.
- A propos du label « sceau d'excellence » (*Seal of excellence*), la CE réfléchit à offrir aux projets qui en bénéficieront les mêmes conditions de financement que les projets retenus par l'UE.

Mise en place d'un suivi de la carrière des chercheurs :

- La Commission s'est rendue compte qu'elle ne connaît pas les chercheurs individuellement, et ne sait donc pas comment elle les aide. Beaucoup de données sont demandées manuellement. L'utilisation de bases de données existantes et des informations recueillies par les évaluateurs est à encourager.
- Des solutions d'amélioration sont envisagées, comme l'usage d'un identifiant unique des chercheurs, des micro-données, l'idée de spécifier le financeur dans les publications.
- Concernant la question des données personnelles, la Commission souhaite ainsi étendre la conservation de ces données pour des raisons d'archives jusqu'à 25 ans, qui permettra un suivi de la carrière des chercheurs.

Au sujet de la future convention de subvention :

- Le modèle de la convention de subvention d'HE (MGA), dit « corporate » sera commun à l'ensemble des programmes gérés par la CE. *Ainsi le portail du participant est plus large qu'un seul programme.*
- En ce qui concerne les tierces parties liées, dans un souci d'harmonisation des termes et concept, elles seront intitulées « *affiliated entities* » dans le futur programme (article 187.1 du Règlement financier), couvrant les liens capitalistiques et juridiques.

Au sujet des déclarations des coûts :

- 70% des erreurs constatées en audit sont liées au personnel. « On ne peut pas continuer avec un tel taux d'erreur », dit Anna Panagopoulou. « Il faut trouver un système pour la recherche et non pour l'administratif », a-t-elle ajouté.
- Il sera possible de déduire le temps correspondant aux congés parentaux dans la base de calcul des coûts. *Ce n'est pas le cas des autres types d'absence.*
- En ce qui concerne l'utilisation du jour comme unité, la CE veut favoriser une continuité dans les outils qu'utilisent les bénéficiaires. A défaut, des méthodes seront proposées pour ceux qui n'ont pas de conversion des heures en jour. *L'idée est de proposer un procédé de calcul des coûts de personnel simple et unifié ; le jour étant déjà utilisé dans d'autres programmes.*
- L'usage de la dernière année financière ne sera plus obligatoire.

- Un modèle de déclaration sur l'honneur est proposé à la place des feuilles de temps, pour ceux qui n'ont pas déjà un système d'enregistrement du temps de travail.
- Concernant la facturation interne, dans HE, il sera possible d'utiliser les clés de répartition de l'entité si c'est dans sa pratique habituelle. La déclaration des coûts des cotutelles (dans le cas de plateformes avec plusieurs tutelles) sera facilitée. Ils seront considérés comme des coûts en nature. Cela permettra une valorisation globale des coûts et pas seulement de ceux du bénéficiaire.
- Concernant la méthode des coûts unitaires pour déclarer les coûts cliniques, la Commission réfléchit à comment la rendre attractive et qu'elle soit ainsi utilisée par les hôpitaux.
- Concernant les montants forfaitaires ou « *lump sums* » : un pilote composé de 10 appels a été lancé avec cette méthode de déclaration des coûts dans H2020. L'hypothèse à vérifier étant : est ce que les *lump sums* sont déployables pour des projets collaboratifs ? Sachant que la responsabilité financière ne peut reposer que sur le coordinateur, cela permettrait de donner plus de visibilité et de responsabilité à l'ensemble du consortium. A ce stade, 4 appels à projets ont dépassé le stade des évaluations, mais pas leur 1^{ère} période de rapport.

Au sujet de l'exploitation et de la dissémination :

- Un des objectifs d'HE est de se focaliser plus sur les résultats que sur le financement. *L'outil « result platform » pourra être utilisé pour la valorisation des résultats des projets.*
- L'idée est de mettre en place des mesures incitatives pour mettre en valeur les innovations et les résultats.
- Des éléments de rapports pourraient être demandés après la fin des projets.
- L'exploitation par des acteurs « tiers » extérieurs aux consortiums des projets est encouragée.